

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-108

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

Membre absent : M. Raphaël BERGER.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

OBJET TARIFS D'INSCRIPTION DES 3 DISTANCES DU « RUN ÉCULLY » 2025

La Ville d'Écully organise depuis deux ans une course pédestre dénommée le « Run'Écully ». La gestion des deux premières éditions a été confiée à une association éculloise, Multi Activités Sportives Eculloise, afin de pouvoir bénéficier d'un soutien logistique et de financements de partenaires extérieurs.

Le développement de la course et le nombre d'inscrits amène la Ville à proposer un nouveau parcours de 20 km. Pour ce faire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241218-DELIB_2024-108-DE
Date de dépôt en préfecture : 26/12/2024

Les tarifs d'inscription à la course pédestre « Run'Écully » organisée chaque année par la Ville sont fixés comme suit pour les personnes désirant y participer :

- 7 euros pour la course de 7,5 kms
- 12 euros pour la course de 10 kms
- 21 euros pour la course de 20 kms.

Le relais des écoliers, organisé le même jour, bénéficiera quant à lui de la gratuité, la course réunissant les enfants des écoles éculloises.

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée quel que soit le motif.

Les inscriptions seront prises via la plateforme « Finishers » spécialiste des courses hors stade.

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sport réunie le 4 décembre 2024, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

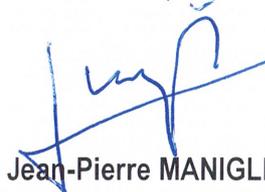
A l'unanimité, par 32 voix pour,

- Approuve les tarifs pour la course pédestre du « Run'Écully » tels que présentés ci-dessus ;
- Dit que les tarifs seront applicables au 19 décembre 2024 ;
- Dit que la recette sera affectée au chapitre 70.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 18 décembre 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

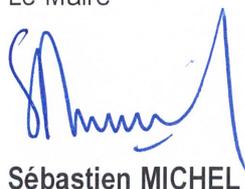
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **26 DEC. 2024**

Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241218-DELIB_2024-108-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024